

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2016

8/3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution de subventions 2016 complémentaires :

Association « Caramel » :

L'association « Caramel » organise régulièrement des manifestations familiales sur le territoire de la commune (allumoirs, Portraits Croisés, Nuit de l'Ombre...). La Ville finance ces manifestations au moyen de subventions versées chaque année à cette association.

A ce titre, il convient de verser une subvention de projet/équipement pour l'organisation des « allumoirs 2016 » de 3 000,00 €. Cette subvention sera versée dans les conditions suivantes :

- 50 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
- 50 % sur présentation des justificatifs de dépenses en rapport avec l'objet de la subvention.

La Mission Locale :

La mise en œuvre du dispositif « garantie Jeune » par la Mission Locale concernera 180 jeunes dont 60 Monsois. La Mission Locale sollicite une participation financière de la Ville de Mons en Barœul correspondant à 1/3 du coût des locaux supplémentaires nécessaires à l'accueil des jeunes Monsois concernés par le dispositif soit 2 500 €.

Mons Fabrica :

La Ville de Mons en Barœul accompagne un collectif de jeunes entrepreneurs mobilisé sur le projet Mons Fabrica (cf. délibération n° 2/3 du 2 avril 2015).

Mons Fabrica est un tiers-lieu d'innovation économique et sociale dont la fonction est de contribuer en développant un réseau d'entrepreneurs, en diffusant la culture entrepreneuriale et en développant de nouvelles activités autour de la maîtrise des outils numériques, au développement d'activités économiques à Mons en Barœul.

Une association de portage, Mons Fabrica, réunissant ces entrepreneurs a été récemment créée.

Deux dispositions sont prises :

- la mise à disposition d'un local équipé situé avenue Marc Sangnier,
- l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la nouvelle association Mons Fabrica destinée à couvrir les frais de fonctionnement (assurances, abonnement Internet, frais administratifs divers).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser 3 000,00 € à l'association « Caramel » en fonction des justificatifs de dépense,
- verser 2 500,00 € à la Mission Locale,
- verser 1 500,00 € à Mons Fabrica,
- imputer ces dépenses à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.